

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

---ooOoo---

SÉANCE DU 28 MAI 2020

---ooOoo---

Le vingt-huit mai deux mille vingt à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mons en Barœul s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Rudy ELEGEEEST, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance conformément à la loi pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

- 1 – Election du Maire
- 2 – Détermination du nombre d'Adjoints au Maire
- 3 – Election des Adjoints au Maire
- 4 – Lecture de la charte de l'élu local
- 5 – Indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des conseillers délégués - montant initial
- 6 – Indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des conseillers délégués - majorations
- 7 – Délégations du conseil municipal au Maire au titre des articles L.2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 8 – Fixation du nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)
- 9 – Election des représentants du conseil municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)
- 10 – Fixation des conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public
- 11 – Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres des marchés publics
- 12 – Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public

Etaient présents :

M. ELEGEEEST, Maire ; Mme ADGNOT, Mme ALBA, Mme ANSART, Mme BEAUVOIS, Mme BERGOGNE, M. BLOUME, M. BOSSUT, Mme CORPLET, Mme DA CONCEIÇÃO, Mme DAOUDI, Mme DELARUE, Mme DOIGNIES, Mme DUBRULLE, M. DUHAMEL, Mme GONZALEZ, Mme HALLYNCK, M. JONCQUEL, M. LEBON, Mme LECONTE, M. LEROY, M. MENARD, M. MICMANDE, Mme ROBILLIART, M. TONDEUX, M. TOUTIN, M. VAILLANT, M. VANHOUTTE, Mme VETEAU.

Etaient représentés :

M. BORTOLOTTI par M. JONCQUEL ; M. CAMBIEN par Mme DUBRULLE ; M. GANSERLAT par Mme ANSART ; Mme HENNOT par Mme DA CONCEIÇÃO ; M. LAMPE par Mme BERGOGNE ; M. LEDÉ par M. ELEGEEEST

M. le Maire explique qu'il s'agit d'une séance doublement particulière avec d'une part l'installation d'un nouveau conseil municipal avec élection du Maire et des Adjoints et, d'autre part, le contexte de la crise sanitaire et le report du conseil municipal du 21 mars.

Il précise les conditions de sécurité particulières : pas de public, une séance diffusée sur Facebook et une distribution de gel hydroalcoolique et de masques.

Il en expose les conséquences : les regrets de Monsois qui auraient souhaité être présents ; la demande faite à quelques conseillers municipaux de faire des pouvoirs.

Il souligne qu'il s'agit d'un moment émouvant dont on se souvient. Il invite chacun à ressentir cette émotion par rapport au mandat des Monsois qui ont accordé leur confiance avec 2 listes en compétition.

Il demande aux élus d'être à leur service, à leur écoute et de traduire leurs demandes en décisions dans le sens de l'intérêt général.

Il ajoute qu'il s'agit d'un mandat très exigeant avec beaucoup d'attentes et des sacrifices personnels.

Il estime que c'est un cadeau de la vie notamment pour ceux qui pensent que la vie a plus de sens quand elle est tournée vers les autres.

Il souhaite que cette séance d'installation soit assez brève, a demandé aux Adjoints de ne pas faire de présentation et espère raccourcir les opérations de votes autant que faire se peut.

Il rappelle les résultats de l'élection du 15 mars 2020 :

- 4 220 Monsois se sont déplacés,
- 4 084 Monsois se sont exprimés.

La liste « un nouveau souffle à Mons » a recueilli 1 285 voix soit 31,46 % et 5 élus.

La liste « Mons l'avenir ensemble » a recueilli 2 799 voix soit 68,54 % et 30 élus ainsi que 3 conseillers communautaires (Jean-Marie LEDÉ, Rosemonde DOIGNIES et Rudy ELEGEEEST).

Il déclare officiellement installés les conseillers municipaux.

Il désigne ensuite la secrétaire de séance qui est la benjamine du conseil municipal : Imane DAOUDI.

Imane DAOUDI procède à l'appel des membres du conseil municipal.

1 – Election du Maire

Mme BERGOGNE qui préside la séance rappelle les règles pour l'élection du Maire.

Chaque élu vote à bulletin secret.

Mme BERGOGNE annonce les résultats :

- Rudy ELEGEEEST : 31 voix,
- Timothée LEBON : 4 voix.

M. ELEGEEEST est proclamé Maire de Mons en Barœul.

L'assemblée municipale applaudit.

Mme BERGOGNE remet l'écharpe tricolore à M. le Maire.

M. le Maire remercie Mme BERGOGNE qui a présidé la séance pour quelques instants.

Il remercie les assesseurs, la secrétaire et les cadres de l'administration municipale.

Il se dit convaincu du rôle des élus locaux, dévoués et pour la plupart bénévoles.

Il cite Mme BERGOGNE comme magnifique exemple d'une vie tournée vers les autres dans la discrétion.

Il remercie également Imane DAOUDI pour son beau parcours, les anciens élus et les sympathisants.

Il ajoute que beaucoup de listes citoyennes ont vu le jour, que les partis politiques n'ont pas la côte et que les listes citoyennes sont celles qu'il a eu le plaisir de diriger depuis 1995.

Il précise ce qui les rassemble : une passion pour la Ville, un partage de valeurs, être dans l'effort et ne pas tomber dans la facilité.

Il ajoute également l'efficacité, le respect infini pour les moyens publics, l'écoute et le dialogue, les valeurs démocrates et européennes ainsi qu'une préoccupation pour l'environnement.

Il insiste sur la nécessité d'être dans le mouvement, la dynamique et jamais dans le conservatisme.

Il remercie les 3 Adjointes du dernier mandat : Joël DEVOUGE, Raghnia CHABANE et Christine LEDÉ.

Il remercie également les 5 colistiers non élus ainsi que les agents et les cadres municipaux. Il rappelle que dans le mandat qui s'est achevé l'administration municipale était dirigée par Jean-François LAVOINE et il lui dédie cette victoire.

Il remercie enfin les anciens élus dont le mandat a été prolongé.

Il note que l'administration vit une situation difficile avec une pandémie mondiale et des décisions difficiles au niveau national qui se répercutent au niveau local.

Il ajoute que, malgré son expérience, la situation a été difficile avec des orientations nationales évolutives.

Il souligne qu'avec l'administration municipale, on a tenu bon dans la continuité du service public et qu'on a inventé de nouveaux dispositifs en matière d'action sociale.

Il salue l'effort extraordinaire des bénévoles avec la fabrication de 8 000 masques, la distribution de 12 500 masques pour les aînés et de 50 000 masques jetables.

Il remercie les élus impliqués ainsi qu'Hélène JAROSZ et Julie BARRAS.

Il remercie également les électeurs monsois pour leur soutien et leur confiance.

Il prononce enfin quelques mots pour ses concurrents qui ont mené une campagne dynamique mais parfois excessive.

Il annonce que c'est aujourd'hui fini et qu'il faut désormais, dans un respect mutuel, travailler au service de tous les Monsois en restant centré sur les enjeux de la commune.

Il a une pensée pour ses prédécesseurs en particulier pour Françoise JULIEN qui avait identifié un jeune Directeur de centres aérés investi pour sa commune.

Il décrit une triple chance :

- Exercer un très beau mandat avec des retombées concrètes ; porter des valeurs collectives ; un mandat de proximité, de contact, éloigné des partis politiques ; un engagement durable, une grande responsabilité ; un devoir de représenter les valeurs républicaines.
- Une chance pour cette ville qui a une histoire singulière avec une partie de la ville en géographie prioritaire et en rénovation urbaine. Il observe dans ce quartier de grandes solidarités et une compréhension de l'action publique.

Il ajoute qu'il n'adhérera jamais aux propos qui opposent les uns aux autres et que les élus locaux sont les élus de tous les Monsois.

Il note que la Ville dispose de moyens d'action majeurs liés à l'ANRU auxquels s'ajoute la gestion du quotidien. Il souligne que la Ville s'est profondément transformée, depuis 20 ans, et qu'elle bénéficie d'une attractivité importante au cœur de Lille Métropole et à proximité des gares de Lille.

- La chance de porter un programme de 48 propositions précises avec 4 axes : l'écoville, une Ville à vivre, une Ville au service de tous, une Ville dynamique et responsable.

Il indique qu'il s'agit d'un mandat passionnant pour une Ville attachante et qu'il faudra mettre en œuvre ce programme dans les 5 ans et 10 mois à venir.

M. LEBON remercie l'ensemble des électeurs qui se sont déplacés malgré les conditions et remercie les 1 285 électeurs qui ont voté « Un nouveau souffle à Mons ».

Il remercie ses colistiers et les personnes qui ont participé à cette campagne.

Il remercie également les assesseurs et les services de la Ville qui ont permis que cette élection se déroule.

Il remercie enfin les familles compte tenu de l'investissement des candidats pendant la campagne ainsi que l'ensemble des bénévoles et des services qui se sont mobilisés pendant la période de confinement.

Il regrette le score élevé de l'abstention (66,5 %) et souligne que M. le Maire a été élu avec moins d'un quart des inscrits.

Il considère qu'il ne s'agit pas uniquement de la crise sanitaire mais que cela traduit également un sentiment d'abandon et de désarroi.

Il regrette qu'il n'y ait eu que 2 listes, ce qui contribue à la pauvreté du débat démocratique.

Il estime qu'il y a un énorme travail à faire pour redonner aux Monsois, un intérêt à la vie de la cité et que ce travail à faire sur la participation nécessite d'y mettre les moyens sur le long terme.

Il ajoute que ce débat démocratique doit s'organiser sereinement dans la salle du conseil municipal et demande un respect mutuel.

Il réclame enfin des conseils municipaux qui laissent davantage la parole aux Monsois.

M. le Maire le remercie et insiste sur les conditions du 1^{er} tour singulières qui ont impacté le niveau de participation.

2 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

M. le Maire explique qu'il s'agit de déterminer le nombre d'adjoints et propose l'élection de 10 adjoints à main levée.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3 – ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

M. le Maire présente les 2 listes d'adjoints qu'il a reçues.

Pour la liste « Mons l'avenir ensemble » :

- Nicolas JONCQUEL
- Sylvie ANSART
- Francis BOSSUT
- Diana DA CONCEIÇÃO
- Cédric BLOUME
- Véronique DUBRULLE
- Vincent TONDEUX
- Brigitte ADGNOT
- Baptiste MENARD
- Isabelle VETEAU

Pour la liste « Un nouveau souffle à Mons » :

- Timothée LEBON
- Ghislaine BEAUVOIS
- Marc TOUTIN
- Nathalie ROBILLIART
- Kévin VAILLANT

Imane DAOUDI et les 2 assesseurs prennent place à la table de vote.

Chaque élu vote à bulletin secret.

M. le Maire proclame le résultat du vote :

- 30 voix pour la liste « Mons l'avenir ensemble »,
- 5 voix pour la liste « Un nouveau souffle à Mons ».

Les 10 candidats de la liste « Mons l'avenir ensemble » sont élus.

M. le Maire présente les délégations qui seront attribuées aux 10 adjoints par arrêté.

- 1^{er} adjoint : Nicolas JONCQUEL : développement économique et urbain,
- 2^{ème} adjointe : Sylvie ANSART : sport, jeunesse, Politique de la Ville,
- 3^{ème} adjoint : Francis BOSSUT : finances, communication, personnel, nature en ville,
- 4^{ème} adjointe : Diana DA CONCEIÇÃO : action sociale, emploi, petite enfance,
- 5^{ème} adjoint : Cédric BLOUME : vie associative, culture,
- 6^{ème} adjointe : Véronique DUBRULLE : renouvellement urbain, cadre de vie, logement,
- 7^{ème} adjoint : Vincent TONDEUX : travaux,
- 8^{ème} adjointe : Brigitte ADGNOT : aînés,
- 9^{ème} adjoint : Baptiste MENARD : démocratie participative, e-administration,
- 10^{ème} adjointe : Isabelle VETEAU : vie scolaire et périscolaire.

M. JONCQUEL indique que des délégations seront également attribuées, par arrêté, à l'ensemble des conseillers municipaux de la majorité.

M. LEBON se dit surpris par la liste des adjoints. Il salue l'arrivée de Baptiste MENARD sur des délégations qui leur sont chères mais note qu'il s'attendait à plus de renouvellement. Il ajoute que l'avenir à un goût de passé.

Il se dit également embêté par l'association Finances et Personnel considérant que le personnel ne doit pas être une variable d'ajustement budgétaire.

Il regrette enfin que les changements de chefs de services prennent du temps.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'une équipe composée de 3 nouveaux adjoints sur 10 et que certaines délégations demandent de l'expérience.

Il répond à M. LEBON qu'il ne comprend pas sa remarque sur la désignation d'un même élu en charge du personnel et des finances.

Concernant les remplacements de chefs de services, il répond qu'il est difficile de remplacer quelqu'un avant qu'il parte.

4 – LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

M. le Maire procède à la lecture de la charte de l'élu local.

« 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement ou de tout autre intérêt particulier.

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêt. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

Mme ROBILLARD souhaite que cette charte soit complétée par des éléments de la charte « ANTICOR » :

- résider dans la ville pour les élus et démissionner en cas de déménagement,
- limiter le cumul des mandats,
- moduler les indemnités en fonction des participations aux conseils municipaux et aux commissions,
- instaurer des mécanismes de détection en cas de conflits d'intérêt,
- avoir connaissance d'un référent déontologie et alerte éthique,
- interdire aux élus et aux agents tout cadeau ou avantage d'entreprises,
- retirer les fonctions électives à tout élu condamné,
- instaurer un droit à la formation et à l'information des élus minoritaires,
- attribuer la présidence de la commission des finances à un élu minoritaire,
- associer l'opposition dans les phases de négociation des procédures de marchés publics et de Délégation de Service Public,
- instaurer un contrôle financier pour examiner les comptes d'activité des entreprises,
- créer une commission de contrôle de la commande publique pour l'examen des avenants aux marchés publics,
- créer une commission de surveillance des frais de bouche et de voyages.

M. le Maire la remercie pour la lecture de cette charte de l'association ANTICOR.

Pas de vote

5 – INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES – MONTANT INITIAL

M. le Maire précise que 2 amendements ont été reçus pour les délibérations 5 et 6.

M. TOUTIN indique qu'il s'agit d'une délibération très technique et qu'il s'agit d'un élément important pour la mise en place de la bonne démocratie dans la commune. Il juge, toutefois, qu'elle est inexplicable pour l'ensemble des Monsois qui doivent faire des recherches.

Il considère que les indemnités sont nécessaires mais réclame plus de transparence dans la présentation des indemnités pour l'ensemble des monsoises et des monsois.

M. LEBON ajoute qu'il souhaite la mise en place d'une indexation des indemnités sur le taux de présence.

M. le Maire répond que les indemnités sont calculées en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique et que si elles étaient exprimées en euros, il faudrait redélibérer à chaque variation du montant du point d'indice.

Il ajoute qu'on trouve sur internet tous les barèmes de toutes les tailles de communes et que la particularité à Mons en Barœul est que les adjoints et le Maire diminuent le montant de leurs indemnités au profit des conseillers municipaux.

Concernant l'indexation sur la présence, il souligne que le travail des élus est sur le terrain, dans les dossiers et pas essentiellement au conseil municipal.

Il précise qu'il demande aux adjoints d'être présents au conseil municipal et que malgré le fait que la présence en bureau municipal ne soit pas obligatoire pour les conseillers délégués, il constate une participation incroyable.

Il ajoute que l'engagement des élus est total et qu'il interviendra s'il constate des manquements.

M LEBON réclame un vote sur les amendements avant de voter les délibérations.

M le Maire répond à M. LEBON qu'il a exprimé ses amendements et que rien n'oblige à soumettre ces derniers au vote. Il propose le vote de la délibération dans sa version initiale.

Les 5 élus suivants : Timothée LEBON, Ghislaine BEAUVOIS, Marc TOUTIN, Nathalie ROBILLIART et Kévin VAILLANT ne prennent pas part au vote.

Cette délibération est adoptée à la majorité.

6 – INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES – MAJORATIONS

5 élus de l'opposition ne prennent pas part au vote (Timothée LEBON, Ghislaine BEAUVOIS, Marc TOUTIN, Nathalie ROBILLIART et Kévin VAILLANT).

Cette délibération est adoptée à la majorité.

7 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE AU TITRE DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. VAILLANT présente des amendements pour limiter les délégations du conseil municipal au Maire.

Il considère que la démocratie régresse au niveau national.

Il cite, à titre d'exemple, des taux de participation de l'ordre de 20 à 30 %.

Il considère qu'il faut se poser la question de la légitimité d'une élection quand seulement 30 % du corps électoral est venu voter.

Il estime qu'il faut être le plus démocratique possible sur les 6 années à venir et impulser la démocratie la plus directe possible pour redonner de la légitimité et faire en sorte que les Monsois reprennent goût à la chose politique.

Il ajoute que les amendements qui sont déposés vont dans ce sens et propose de supprimer les délégations qui doivent rester un pouvoir du conseil municipal notamment pour :

- la fixation des tarifs de la commune,
- les opérations de couverture des risques de taux et de change,
- la modification des règles comptables,
- le droit de préemption,
- les autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux dans la limite de 5 000 m².

Il considère que le vote de cette délibération condamnerait le conseil municipal à devenir une chambre d'enregistrement.

Il estime que les Monsois ont droit à la clarté et que cette proposition n'est pas faite contre Rudy ELEGEEST en particulier mais contre les Maires en général.

Il précise qu'il s'agit d'un engagement de campagne pour eux, qu'ils tiendront jusqu'à la fin du mandat et qu'il se range derrière Montesquieu pour qui « toute personne qui a le pouvoir est amenée à en abuser » ou Louise MICHEL pour qui « le pouvoir corrompt ».

Il propose pour conclure de voter ces amendements en 2 blocs ou un par un pour faire en sorte que le conseil municipal reste démocratique.

M. le Maire se dit surpris car, en général, ces délibérations n'entraînent pas de débat.

Il lui reproche de donner des leçons de démocratie et de défense de l'intérêt général.

Il ajoute qu'il tire sa légitimité de cette élection, d'une vie entière consacrée à Mons en Barœul et de 200 réunions publiques dans le cadre de l'ANRU.

Il répond à M VAILLANT qu'il faudra un jour digérer cette défaite et qu'un phénomène de résilience va l'accompagner.

Il considère que la légitimité ne se cite pas, que ce sont des actes et que les Monsois ont tranché ce débat.

M. le Maire rappelle que les demandes d'amendements ont été exprimées et propose de procéder au vote de la délibération initiale.

5 élus d'opposition (Timothée LEBON, Ghislaine BEAUVOIS, Marc TOUTIN, Nathalie ROBILLIART et Kévin VAILLANT) ne prennent pas part au vote.

Cette délibération est adoptée à la majorité.

8 - FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S)

M. le Maire rappelle l'importance du rôle du CCAS et de l'engagement des administrateurs.

Il remercie les administrateurs pour le mandat qui s'achève et remercie le CCAS pour son activité. Il précise que pendant le confinement, il a fallu gérer une centaine d'appels par jour, un service « drive » pour la distribution de produits alimentaires, une liste de personnes à contacter chaque jour, les repas à domicile en relais des « PDG » ainsi que la distribution de chèques pour les plus démunis. Il remercie Blanche MARTIN pour ce dispositif à destination de 360 familles.

Il ajoute que le premier souci, le 16 mars, était de protéger les personnes âgées des foyers-logements et rappelle qu'un tiers des décès en France ont eu lieu dans les établissements pour personnes âgées.

Il souligne le travail remarquable des agents des foyers-logements à qui il a rendu visite avec Mme ADGNOT et la difficulté de trouver un équilibre entre la sensibilité des familles et la protection face à cette maladie.

Il propose de fixer à 17 le nombre d'administrateurs.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

9 – ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S)

Il annonce que le vote a lieu à bulletins secrets et présente les 2 listes qu'il a reçues.

Mme BEAUVOIS remercie le CCAS pour son activité pendant le confinement.

Elle demande que l'opposition municipale soit représentée au sein des commissions extramunicipales et souhaite que des commissions soient créées comme c'est le cas dans d'autres communes sur des sujets qui leur tiennent à cœur.

Elle réclame également la création d'un comité de relecture pour le prochain règlement intérieur afin d'éviter trop d'amendements.

Mme DA CONCEIÇÃO annonce la date du prochain Conseil d'Administration.

Liste « Mons l'avenir Ensemble » : 30 voix.

Liste « Un Nouveau Souffle à Mons » : 5 voix.

7 sièges de la majorité municipale (liste « Mons l'avenir Ensemble »).

1 siège de l'opposition (liste « Un Nouveau Souffle à Mons »).

Sont élus :

Pour la majorité : - Diana DA CONCEIÇÃO
- Véronique DUBRULLE
- Brigitte ADGNOT
- Isabelle VETEAU
- Rosemonde DOIGNIES
- Myriam LECONTE
- Michelle BERGOGNE

Pour l'opposition : Ghislaine BEAUVOIS

10 – FIXATION DES CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

M. le Maire indique que les commissions sont constituées de 5 titulaires et de 5 suppléants.

Il propose une élection à main levée si tout le monde est d'accord.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

11 – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DES MARCHES PUBLICS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au vote des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Liste de la majorité : 30 voix.

Liste de l'opposition : 5 voix.

Le vote a lieu à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

4 sièges de titulaires et de suppléants sont attribués à la majorité ; un siège de titulaire et un siège de suppléant sont attribués à l'opposition.

Sont élus pour la majorité :

Titulaires :

- 1) Nicolas JONCQUEL
- 2) Vincent TONDEUX
- 3) Isabelle VETEAU
- 4) Rémi VANHOUTTE

Suppléants :

- 1) Sylvie ANSART
- 2) Jean-Christophe LAMPE
- 3) Francis MICMANDE
- 4) Franck DUHAMEL

Sont élus pour l'opposition :

Titulaires :

- 1) Nathalie ROBILLIART

Suppléants :

- 1) Ghislaine BEAUVOIS

12 – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au vote des membres de la Commission de Délégation de Service Public.

Liste de la majorité : 30 voix.

Liste de l'opposition : 5 voix.

Le vote a lieu à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

4 sièges de titulaires et de suppléants sont attribués à la majorité ; un siège de titulaire et un siège de suppléant sont attribués à l'opposition.

Sont élus pour la majorité :

Titulaires :

- 1) Nicolas JONCQUEL
- 2) Vincent TONDEUX
- 3) Isabelle VETEAU
- 4) Rémi VANHOUTTE

Suppléants :

- 1) Sylvie ANSART
- 2) Jean-Christophe LAMPE
- 3) Francis MICMANDE
- 4) Franck DUHAMEL

Sont élus pour l'opposition :

Titulaires :

- 1) Nathalie ROBILLIART

Suppléants :

- 1) Ghislaine BEAUVOIS

M. le Maire indique qu'il aurait préféré un moment convivial mais que c'était compliqué compte tenu des circonstances.

Il ajoute qu'il s'agit d'une séance particulière mais que c'est l'aboutissement d'une belle campagne, de la reconnaissance des Monsois et de l'adhésion à un projet et à des méthodes.

Il espère enfin un changement de modèle pour un développement plus durable et ajoute que cette période va nous contraindre à faire bouger les choses.

Il formule un vœu, celui de voir des éléments fondamentaux évoluer pour remettre les biens communs, la solidarité, les services publics, le local sur les circuits de production et de consommation au cœur des priorités.

Il estime que chacun peut apporter une pierre à l'édifice et que les villes ont un rôle à jouer malgré les compétences métropolitaines.

Il ajoute que la Ville est au rendez-vous de ces préoccupations environnementales depuis des années.